

La réunion du Comité National de l'A.P.H.G. du 29 janvier 2006 a permis de faire le point sur une actualité riche en interventions :

• l'APHG déplore bien sûr la **diminution drastique du nombre de postes aux concours** : - 25% en moyenne, ce qui est très inquiétant pour l'avenir de l'enseignement disciplinaire, d'autant que la bivalence est fortement encouragée. En tout cas, ce n'est pas un moyen pour lutter contre la précarité des jeunes. D'autre part, la réduction des postes à l'agrégation va diminuer les chances de réussite des candidats de province et peser sur le recrutement futur des petites universités. La concurrence entre universités a de beaux jours devant elle !

• après deux entrevues avec la DESCO (Direction de l'Enseignement Scolaire) en janvier au sujet des **nouvelles épreuves du BAC STG** qui doivent être approuvées par le Conseil Supérieur de l'Éducation en mars, il convient d'envisager les principes suivants : une épreuve écrite (l'oral étant trop coûteux) de 2 h 30 – coefficient 2, mise en œuvre pour l'examen de juin 2008 (et non plus 2007 comme prévu initialement) avec expérimentation préalable. Nous appelons les collègues concernés à faire des propositions de sujets Bac STG et à les transmettre à Marie-Jo Ferrand (mail : [paul.ferrand@wanadoo.fr](mailto:paul.ferrand@wanadoo.fr)), d'autant qu'il est probable que ce type d'épreuve sera appliqué aux séries STI, STL et SMS (se reporter au prochain numéro de Historiens & Géographes pour plus de détails).

• concernant la **note de vie scolaire** envisagée pour le diplôme du Brevet, l'APHG rappelle son opposition à cette disposition car on ne peut noter le comportement d'un élève lors d'un examen : la note ne peut juger que des connaissances et des compétences, sinon, c'est « **l'ordre moral** », certes dans l'air du temps mais qui a peu à voir avec les qualités intellectuelles. Outre que cette pratique amènerait une négociation permanente avec les élèves, elle entraînerait sans doute — dans la tendance actuelle à la judiciarisation de la société — des contestations de la part des parents. A-t-on réellement besoin de nouvelles sources de conflits dans nos collèges ?

• concernant enfin des **lois mémorielles** : après quelques hésitations ( tant de notre part que de la part des historiens), l'action s'est fermement engagée « **contre les vérités officielles** » que voudraient imposer des articles des lois votées le 13 juillet 1990 (n°90-615, dite "Gayssot"), le 29 janvier 2001 (n°2001-70 sur le génocide arménien de 1915), le 21 mai 2001 (n°2001-434, dite "Taubira") et le 23 février 2005 (n°2005-158, dite "Mekachera").

(suite en dernière page)

# APHG BOURGOGNE



## LETTRE DE LA RÉGIONALE

N°45

\*\*\*\*\*

MARS

2006

\*\*\*\*\*

### Sommaire :

- p. 2 Assemblée Générale de la Régionale du 10 décembre 2005 : compte-rendu
- p. 3 Excursion à Metz des 17 et 18 juin 2006
- p. 4 Comptes-rendus : Mutations politiques, sociales, culturelles en Europe orientale (journée "histoire" du 7 décembre 2005) :
- p. 4 Serge Wolikow : Archives et communisme
- p. 5 Jean Chappez : Les relations entre la Russie et l'U.E. depuis 1994
- p. 7 Projet de voyage au Japon : Enquête

## Assemblée générale de la Régionale

Elle s'est tenue le samedi 10 décembre à 16 h à l'amphithéâtre du lycée Charles de Gaulle, une semaine après les travaux du Comité National.

Micheline Cinquin, présidente, présente le rapport moral. Elle rappelle les trois principaux objectifs de notre association : promouvoir l'histoire et la géographie, contribuer à la formation continue des enseignants (notamment en recourant à nos collègues de l'Université), et défendre notre indépendance pédagogique.

Après le rapport de la Présidente, une longue discussion s'engage sur la loi du 23 février 2005 concernant le "rôle positif" de la présence française outre-mer, au cours de laquelle chaque participant fait part de son indignation.

Didier Doix, secrétaire, expose le rapport d'activité. Il évoque d'abord le courrier adressé à l'ensemble des parlementaires de la Région demandant à ce que nos disciplines demeurent des enseignements fondamentaux de la scolarité obligatoire ; nous avons reçu 4 réponses, de MM. Auberger, Beaumont, De Broissia et Montebourg ; ce dernier nous a fourni une réponse argumentée, et a posé une question écrite à l'Assemblée.

Il pose le problème des relais de l'A.P.H.G. dans les établissements, et souhaite que se mette en place un réseau de correspondants (voir p.8).

Il se félicite du succès des voyages organisés en 2005 : 25 participants en Bavière, 25 pour l'excursion sur la Saône, et remercie les organisateurs ainsi que le rédacteur de la Lettre de la Régionale. Il regrette que pour 2006, le nombre d'inscrits pour Cuba (15 personnes) ait été insuffisant, ce qui explique la mise en route d'un voyage en Crète pour le printemps.

Il recommande un DVD sur la loi de séparation de l'Église et de l'État : La Séparation, de François Hanss avec Claude Rich, Michael Lonsdale, Pierre Arditi, Jean-Claude Drouot, édité par la Chaîne Parlementaire et diffusé par la Ligue de l'Enseignement ; il souhaite que tous les établissements puissent le recevoir, et demande a été faite aux Conseils Généraux et Régional. Il annonce que l'A.P.H.G. s'est associée à la diffusion du film de Philippe Faucon, La trahison, sur la guerre d'Algérie.

Jean-Michel Nuffer, trésorier, donne lecture du rapport financier. Il rappelle qu'il n'a qu'une délégation de pouvoirs ; la trésorerie de l'Association étant nationale, c'est elle qui nous verse des sommes dépendant de notre nombre d'adhérents. Ceux-ci sont passés de 185 en octobre 2004 à 171 en octobre 2005 (99 actifs, 72 retraités) ; l'érosion se poursuit donc (- 7,5 %).

La situation financière est satisfaisante, grâce notamment à la prise en charge de l'impression de la Lettre de la Régionale par les départements d'histoire et de géographie de l'Université, que nous remercions vivement.

Marie-Jo Ferrand rend compte de la commission "civisme" : la mission confiée à M. l'I.G. Obin sur les *signes et manifestations d'appartenance religieuse* a été déclarée "caduque" par le ministère (puisque une loi a été votée sur la question)... Pourtant, ne nions pas que des problèmes se posent toujours (vêtements, nourriture, contenu de certains cours d'E.P.S., S.V.T. et histoire-géographie) ! Si c'est surtout l'Islam qui est concerné, c'est parce qu'il a, contrairement aux autres religions, peu d'écoles confessionnelles, et parce que le particularisme religieux recoupe dans son cas la ségrégation sociale... Aucune des attitudes relevées chez certains collègues (autocensure, relativisme, théologisation de la pédagogie) n'est acceptable ; nous devons présenter l'état des connaissances sur les sujets "sensibles", et, pour cela, bénéficier de toute la formation nécessaire.

Elle présente ensuite les travaux de la commission "enseignement technique" : la première épreuve S.T.G. (anciennement S.T.T.) aura lieu en 2007. Sur son contenu et sa durée, l'A.P.H.G. a lancé auprès des collègues une enquête, qui a obtenu peu de réponses ; toutes rejettent la dissertation et l'étude d'un ensemble documentaire, préconisant un commentaire de documents avec questionnement ; elles souhaitent une épreuve entre 2 et 3 h. ; elles regrettent la faiblesse du coefficient (2), et le choix d'une épreuve écrite un an après que les programmes ont été conçus pour une épreuve orale... [Finalement, le ministère est revenu début 2006 sur cette dernière décision (voir éditorial)].

Jean-Michel Nuffer, pour la commission "Europe", évoque les débats houleux qui ont eu lieu à Blois à propos du "manuel franco-allemand", dans lequel certains voient un ouvrage de propagande plutôt qu'un outil pédagogique (voir le site web en allemand de l'éditeur Klett)...

L'Europe était aussi au menu de la commission "lycées" : la promotion du "sentiment d'Europe" en classe par l'Inspection Générale (journée organisée au CRDP d'Amiens) semble rencontrer bien peu d'échos... La commission a aussi longuement débattu des épreuves du bac, en particulier des schémas et/ou croquis.

Didier Doix rend compte de la commission "collèges" : le principe des remplacements de courte durée mis en place par le ministère a donné lieu à de sévères critiques ; différents projets sur l'organisation future du Brevet des collèges ont été discutés ; enfin, on s'est inquiété de l'éducation civique, que certains voudraient évaluer en contrôle continu, et/ou retirer aux professeurs d'histoire-géographie, ce qui serait très coûteux en postes.

Micheline Cinquin présente enfin les activités prévues pour 2006 : 26 inscrits pour le voyage en Crète ; proposition d'un voyage à Metz

avec Jean-Pierre Jolly, que notre collègue a accepté d'organiser. Pour la journée "géographie" du 6 décembre 2006, Yves Boquet suggère le thème "ville et environnement", ce qui rencontre l'assentiment général. Enfin, on envisage pour 2007 un voyage lointain ; Jean-Michel Nuffer est prêt à nous conduire au Japon. Compte tenu du coût prévisible de ce voyage, un questionnaire sera publié dans la Lettre de la Régionale (voir p.6).

Renouvellement du bureau : sont élus Jean-Marc Bonnefoy, Yves Boquet, Gilles Camin, Gérard Déclas, Denis Lamarre, Claude Péquinot, Brigitte Pierre. Nous avons sollicité la présence

au bureau d'enseignants-chercheurs en histoire, en comprenant bien la charge de travail qui pèse sur chacun. Maurice Carrez en a accepté le principe. Il siègera donc cette année en tant qu'observateur.

À l'issue de l'Assemblée, Pierre Giroux, avec son humour habituel, nous présente un film totalement... baroque (!) sur le voyage en Bavière. Enfin, 23 participants se donnent rendez-vous au restaurant *Le Clos des Capucines* pour finir la soirée autour d'un savoureux dîner.

Gérard Déclas

## Excursion des 17 et 18 juin 2006 :

### METZ

#### L'organisation :

Véhicules : monospaces ou minibus de 7 ou 9 places  
Hébergement : Grand Hôtel de Metz, situé en centre ville (*sous réserve de modifications*)

Le coût : environ 150 € (un repas non compris)

#### Le programme :

*samedi 17 juin au matin :*

- installation à l'hôtel
- visite de la gare et des immeubles de la période allemande, avenue Foch

*samedi 17 juin après-midi :*

- visite de la cathédrale
- promenade dans le vieux Metz, très animé : quartier de l'Esplanade et bord de la Moselle (théâtre, préfecture, temple protestant)
- dîner et promenade pour voir les monuments illuminés.

*dimanche 18 juin au matin :*

- musée de la Cour d'Or
- quartier de la Porte des Allemands
- déjeuner

*dimanche 18 juin après-midi :*

- départ pour l'église de Silléguay (importantes fresques du XV<sup>ème</sup> s.)
- abbaye des Prémontrés de Pont-à-Mousson
- retour à Dijon vers 21 h.

Ayant dû retarder la publication de cette Lettre pour pouvoir disposer de toutes les informations concernant le voyage au Japon, nous avons besoin de connaître **très vite** le nombre de participants à l'excursion à Metz afin de réserver l'hôtel. Nous vous demandons donc une réponse immédiate par retour du courrier. Merci !

Jean-Pierre Jolly



**Bulletin d'inscription** à renvoyer **PAR RETOUR DU COURRIER** à Jean-Pierre JOLLY

10 impasse du Clos de la Charme, 21370 VELARS SUR OUCHE - Tél : 03 80 33 60 59

Monsieur, Madame, Mademoiselle .....

demeurant .....

téléphone : .....

#### 1) **participera à l'excursion à Metz les 17 et 18 juin 2006**

Nombre de personnes : .....

2) verse un chèque de **150 € x** ..... = ..... à l'ordre de A.P.H.G.-Bourgogne

Accepteriez-vous de conduire un véhicule ? - monospace de 7 places    oui     non

- minibus de 9 places            oui     non

**Journée "Histoire" du mercredi 7 décembre 2005**  
**MUTATIONS POLITIQUES, SOCIALES, CULTURELLES**  
**EN EUROPE ORIENTALE**

**Nouvelles approches de la recherche historique**

**ARCHIVES ET COMMUNISME**

**par Serge WOLIKOW, Licencié de philosophie, Agrégé d'histoire, Docteur d'état, Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Bourgogne**

« A-t-on besoin d'archives quand on a des témoins ? »... mais les archives du temps présent sont spécifiques. Elles se font sous contrôle des acteurs et des témoins, elles sont mal tenues, inaccessibles, elles présentent une réelle complexité car elles ne sont pas seulement européennes mais internationales. Il convient aussi de différencier l'histoire du communisme en Europe occidentale et centrale. L'histoire du communisme ne doit pas être réduite à l'Europe, elle est mondiale.

Après la Seconde Guerre mondiale, le centre du phénomène communiste est en Europe centrale et l'histoire s'est faite avec peu d'archives ; elles existaient mais étaient fermées, elles n'étaient pas mises à la disposition des chercheurs parce qu'elles participaient à l'action politique (action de promotion et action de dénonciation). L'histoire de l'Internationale communiste était insérée dans les débats de la Guerre froide et mélangeait des contrevérités et des vérités partielles

Qu'est-ce que l'ouverture des archives a apporté à l'histoire de la révolution russe, du communisme et de la formation du bloc soviétique ? Elles ont permis de faire l'histoire autrement. On est passé d'une histoire qui ne se fondait que sur quelques sources à une histoire qui utilise des séries longues d'archives d'Etat ou du parti communiste. Ces documents ont été un bouleversement dans la manière de travailler, mais pas dans la réflexion. On peut faire une histoire sociale de l'activité du PC mais il subsiste des trous, les archives diplomatiques, les archives de répression, les archives présidentielles (celles de

Staline) qui sont réservées, les archives des dirigeants qui sont rares (sauf le journal du bulgare Dimitrov de 1934 à 1949)

Quel usage de ces archives ? journalistique, politique, judiciaire, médiatique (régler des comptes, certains hommes politiques non communistes accusés d'avoir été des agents du communisme). Un système d'archivage, l'INCOMKA, a pris 10 ans pour se mettre en place à Dijon et 1 000 000 d'images ont déjà été numérisées. Des archives ont aussi été achetées par des instituts (Harvard) qui les revendent à prix fort

Ces archives sont étudiées dans 2 directions scientifiques :

- direction biographique : dès 1920, une commission des cadres évalue les dirigeants, et les rapports sont une source de renseignements exceptionnels, ce qui a permis la publication de dictionnaires biographiques des cadres du PC
- une autre direction permet de comprendre le fonctionnement des instances dirigeantes, les écoles des partis, les maisons d'édition.

L'approche de l'utilisation des archives permet de traiter d'une autre manière l'histoire du communisme. La longue durée, le phénomène permanent sont la matrice de l'histoire. Ces archives montrent l'articulation entre l'histoire nationale et internationale, le regard des autres partis communistes. Le communisme niait les déviations nationalistes, les archives permettent de les découvrir.

prise de notes : Monique Gouzot

## LES RELATIONS ENTRE LA RUSSIE ET L'UNION EUROPÉENNE DEPUIS 1994

par Jean CHAPPEZ, Professeur de Droit à l'Université de Dijon

En introduction, M Chappez, spécialiste de droit international et de droit économique, souligne les difficultés de la collaboration et de la coopération, l'existence de règles obligatoires et des institutions entre les deux entités (Fédération de Russie et l'UE) et précise que le juridique est le reflet des situations politiques et économiques.

M Chappez présente d'abord l'évolution des rapports entre les deux entités (passage d'une ignorance mutuelle du temps de l'URSS à une reconnaissance depuis les années 80, même si les relations sont difficiles et complexes), l'opposition entre une Russie issue d'un empire ancien sans passé démocratique qui souffre de sa perte d'influence (PIB comparable à celui de la Belgique, diminution de sa population de 3% depuis l'éclatement...) et une UE récente qui se fonde sur la démocratie et les droits de l'homme (désarroi face à l'effondrement de la Russie et se forçant à croire que la Russie veut intégrer ses valeurs alors que la Russie y voit une ingérence dans ses affaires intérieures).

Si V. Poutine place l'UE au 2<sup>ème</sup> rang de ses préoccupations après la CEI, la Russie a du mal à comprendre la supranationalité de l'UE et en même temps sa faiblesse à parler d'une seule voix. Il faut rappeler les enjeux cruciaux que représentent la Tchétchénie, les otages de Beslan, les Russes dans les pays baltes, Kaliningrad.

Dans ces conditions quelles sont les relations possibles ? Chaque partenaire a plusieurs choix possibles :

- pour l'UE : une association économique avec une approche globale (Russie dans l'Europe Orientale) ou une approche spécifique ou stabiliser les relations avec des accords bilatéraux.

- Pour la Russie : hésitation entre une intégration à l'UE sans être état membre mais en acceptant le marché intérieur ou des relations spéciales (d'égal à égal) ou une zone autonome concurrente à l'UE.

L'effondrement de l'URSS et l'élargissement de l'UE ont modifié la donne et les relations entre les deux entités montrent le décalage entre des accords généraux et étendus et des réalisations concrètes.

Les accords juridiques, constituent un cadre ambitieux mais peu contraignant ; ils concernent d'un côté un état : la Fédération de Russie, et de l'autre un ensemble d'états qui se reconnaissent ; il s'agit d'un accord de partenariat et de coopération datant de 1994 signé par chaque état membre de l'UE et la Fédération de Russie, état tiers, l'objectif étant d'éviter l'isolement de la Russie ; accord signé pour 10 ans et reconductible mais qui débute mal car c'est la guerre en Tchétchénie et il est repoussé de trois ans.

M Chappez souligne que le terme de « partenariat » est un terme assez rare pour l'UE qui signe souvent des accords de commerce ou d'association et qu'un paradoxe apparaît entre un accord international important mais minoré et retardé de trois ans à dominante technique alors que la relation entre l'UE et la Russie est politique. Cet accord inclut un programme d'aide T.A.C.I.S (Assistance technique à l'égard des états de la CEI portant sur deux milliards d'Euros), une série de sommets entre les Présidents : Russie, UE, Commission Européenne (ex : mai-juin 2005 sur l'énergie) et différents organes institutionnels.

Après le traité de Maastricht, il a fallu redynamiser l'accord de 1994 sans moyens financiers supplémentaires sans oublier que la Russie n'a pas demandé d'entrer dans l'UE. Il s'agit d'une stratégie de coopération peu innovante.

M Chappez présente ensuite les aspects politiques en mettant en évidence deux objectifs : la démocratie et ses valeurs incluses dans le préambule de 1994, et la stabilité - sécurité en Europe Centrale et Orientale ; en ce qui concerne la démocratie et ses valeurs, peu de progrès ont été réalisés et les sanctions prévues n'ont pas été appliquées. L'objectif politique présente un relatif échec car les états de l'UE sont divisés entre eux face aux conflits de Tchétchénie ou prise d'otages de Beslan ; de plus, il y a une reprise en main du pouvoir par V. Poutine : liberté de la presse diminuée, mise en place de gouverneurs sur liste uninominale. Pourtant la Russie a été admise au Conseil de l'Europe...

L'entrée des nouveaux pays dans l'UE a mis en évidence la compétition entre les deux partenaires pour assurer la stabilité en Europe de l'Est et Centrale : la Russie la considère comme sa zone d'influence traditionnelle (noter l'apparition d'un bloc Ukraine / Géorgie hostile à la Russie et favorable à la démocratie et voulant se rapprocher de l'UE) ; pour l'UE, il s'agit de contrôler les frontières pour lutter contre les trafics.

Depuis le 11 septembre 2001, la Russie s'est rapprochée de l'OTAN pour trouver une place plus importante, ainsi elle participe aux réunions pour "lutter contre le terrorisme".

L'UE souhaite développer les échanges économiques, ouvrir les frontières et gagner la Russie à l'économie de marché. Or celle-ci se trouve encore dans une phase d'économie de transition. La Russie désirerait entrer dans l'OMC : elle est soutenue par l'UE et un accord a été signé pour préparer son entrée ; elle a aussi signé le protocole de Kyoto (novembre 2004) ;

mais au vu des déclarations de V. Poutine on peut avoir des doutes sur l'application.

En attendant, il y a un encouragement aux investissements (infrastructures, coopération dans le domaine spatial, de l'éducation et de la formation ; ex : Institut de droit européen à Moscou pour former des hommes d'affaires russes au droit européen).

Le texte de l'accord est trop ambitieux car couvre tout le champ économique et politique : 112 articles, 178 pages, 140 domaines de coopération répertoriés.

Si les échanges commerciaux ont été multipliés par deux depuis 1994, l'espace économique commun est, en 2001, un échec ; les champs de coopération ont été réduits à 4 domaines lors du sommet de Saint-Petersbourg en 2003. C'est un partenariat qui s'essouffle.

Que s'est-il réellement passé ?

Ces accords doivent surtout régler les problèmes conflictuels, la politique doit tenir compte de la spécificité russe et être réaliste :

- le contentieux sur le tracé des frontières notamment avec les frontières baltes: Estonie, Lettonie (un traité avec la Lituanie a été ratifié en 2003). En plus, désaccord révélé lors de la commémoration du 9 mai 2005, à propos de l'invasion soviétique.

- Le problème des russophones dans les pays baltes, notamment en Lettonie où ils sont 40% de la population : 700 000 pour 2,3 M d'habitants dont 340 000 sont citoyens lettons (se rappeler les déportations de Lettons, les spoliations, et l'immigration russe). Ces russophones sont traités de manière discriminatoire (emploi) et il y a peu d'efforts pour les naturaliser (condition : maîtrise de la langue lettone). En Lituanie et Estonie, le problème est moindre car l'intégration a été plus rapide (loi sur la naturalisation en

Lituanie) et ils sont moins de 10% de la population. Selon un sondage, les russophones préfèrent rester dans les pays baltes.

- Le problème de l'enclave de Kaliningrad au sein de l'UE. Comment régler le problème de circulation ? La situation : 78% de Russes, à 400 km de la Russie, territoire annexé en 1945, base militaire dénucléarisée avec baisse des effectifs militaires. Un accord de novembre 2002 règle le problème du transit et un TGV est envisagé dans un futur proche.

Quels sont les scénarios possibles ?

Il faut repenser les relations sur des bases plus fermes et plus limitées et ne pas oublier que la Russie n'est pas un état comme les autres (grande puissance : arme nucléaire, vaste état, membre du Conseil de Sécurité). De plus des divisions existent au sein de l'UE.

Les missions parlementaires ont dégagé les points suivants :

- l'adhésion à l'UE est peu envisageable car la Russie reste une grande puissance malgré son déclin (des sondages favorables chez les jeunes).

- tout sauf les institutions, mais une association économique étroite ; or les Russes veulent participer aux décisions.

- un partenariat renforcé fondé sur l'énergie et la recherche.

- un statu quo : coopération multiforme mais beaucoup de frictions.

- un domaine sacrifié : sécurité et justice : lutte contre les trafics, blanchiment d'argent...

L'évolution peut se résumer en « une intégration impossible, une confrontation improbable et une coopération nécessaire ».

Prise de notes : Angèle et Didier Doix

### **Les comptes-rendus des interventions**

**de Jean VIGREUX (les archives du communisme : études de cas : Bulgarie, Roumanie)  
et d'Alexandra GOJON (la transition politique dans les états post-soviétiques)  
seront publiés dans le prochain numéro de la Lettre de la Régionale.**

## Projet de voyage au Japon : Enquête

Nous étudions pour 2007 la possibilité d'un voyage de la Régionale au Japon, et nous avons fait établir par *Voyageurs du Monde* un document préparatoire. Nous avons besoin de savoir dès maintenant si le nombre de personnes intéressées est suffisant pour que ce projet puisse devenir réalité...

C'est pourquoi nous vous demandons de prendre connaissance des informations qui suivent, et de nous envoyer pour le vendredi 5 mai 2006 le "papillon" ci-dessous.

### Circuit au Japon en 10 jours - 7 nuits

#### Vol Air France.

**Départ après le 14 avril 2007, retour avant le 27 avril 2007 (pendant les vacances scolaires).**

#### Prix indicatifs

(ils peuvent bien sûr varier en fonction de la valeur du yen, des prix des carburants, des disponibilités aériennes)...

Logement : base chambre double 7 nuits.

Repas : petit déjeuner, 6 déjeuners, 1 dîner

Base 15-19 personnes : **2 690 €**

Base 20-24 personnes : **2 555 €**

Supplément chambre individuelle : **402 €**

**Jour 1 : Paris-Osaka** : vol de nuit (12 h).

#### Jour 2 : Osaka-Kyoto

Visite du temple Byodoin.

#### Jour 3 : Kyoto-Nara-Kyoto

Pagode de Horyuji, temple Kofukuji, porte monumentale du Sud Nandaimon, temple Daibutsuden et statue du Grand Bouddha, sanctuaire Shinto de Kasuga Taisha.

#### Jour 4 : Kyoto-Himeji-Kurashiki-Hiroshima

Voyage en Shinkansen, château Himeji, quartier ancien de Kurashiki.

#### Jour 5 : Hiroshima-Miyajima-Hiroshima

Île de Miyajima, sanctuaire de Itsukushima, musée de la paix et du souvenir d'Hiroshima.

#### Jour 6 : Hiroshima-Atami-Hakone

Voyage en Shinkansen pour Atami, puis en autocar pour Hakone, parc national et vallée de Owakudani, dîner japonais et nuit dans un ryokan.

#### Jour 7 : Hakone-Tokyo

Voyage en autocar pour Tokyo, déjeuner de Sushi, sanctuaire Meiji et son jardin, City Hall conçu par le grand architecte Kenzo Tange.

#### Jour 8 : Tokyo-Nikko-Tokyo

Sanctuaire Rinnoji (temple de Sanbutsudo, statues dorées de Kannon), sanctuaire de Toshogu (portes, pagode, écurie royale), sanctuaire Futarasan, promenade en autocar le long du lac Chuzenji.

#### Jour 9 : Tokyo

Asakusa, quartier populaire commercial et de divertissements (théâtres, cabarets), croisière eu bateau sur le fleuve Sumida, transfert en train à l'aéroport.

**Jour 10 : Tokyo-Paris** : vol de nuit (12 h).

Nous pouvons vous envoyer par e-mail une documentation plus complète de *Voyageurs du Monde* (comprenant le détail des prestations et quelques précisions sur les visites), sur demande à [gerard.declas@laposte.net](mailto:gerard.declas@laposte.net).

-----✂-----

**Bulletin de pré-inscription à renvoyer avant le 5 mai 2006** à Micheline CINQUIN  
**par courrier ou e-mail :**

8 rue Louis Curel, 21300 CHENÔVE - e-mail. [cinquin.micheline@wanadoo.fr](mailto:cinquin.micheline@wanadoo.fr) - tél. 03 80 51 97 72

M., M<sup>me</sup>, M<sup>lle</sup> .....

demeurant .....

téléphone : .....

e-mail : .....

a l'intention de participer au voyage de l'APHG-Bourgogne **au Japon en avril 2007 :**

en chambre double

(préciser le nom de la personne qui vous accompagne) : .....

en chambre individuelle

*Le mot de la présidente (suite de la page 1)*

Le numéro de février de la revue est revenu en détail sur le contenu de ces lois et le combat engagé, avec, notamment, un entretien avec **Françoise Chandernagor**, descendante d'esclave, juriste et écrivaine. Vous pouvez aussi vous reporter au n°306 de la revue *L'Histoire* de février 2006.

**Jean-Pierre Azema** est venu nous présenter l'appel du 12 décembre 2005 des 19 historiens, « **Liberté pour l'histoire** », contresigné aujourd'hui par 570 enseignants-chercheurs français et étrangers qui se sont mobilisés pour défendre les historiens attaqués en justice par des groupes de pression, porteurs d'une mémoire communautaire et qui leur dénie le droit d'inventaire (traduction au civil et au pénal de Olivier Pétré-Grenouilleau, spécialiste reconnu de l'esclavage et de la traite négrière — cf. sur ce thème d'étude le n° **8032** de la **Documentation Photographique**).

Pour J.P. Azema, « les historiens sont les otages d'enjeux politico-mémoriels et ils en ont assez ! » On peut ici rappeler les fortes paroles de **Pierre Vidal-Naquet** (signataire) : « Aucune vérité historique ne peut reposer sur l'appareil d'État » ou de **Madeleine Rebérioux** qui écrivait : « La loi impose des interdits, elle édicte des prescriptions, elle peut définir des libertés, elle ne saurait dire le vrai ».

Si le Conseil Constitutionnel, saisi selon l'article 37 de la Constitution pour déclasser tout

ou partie de l'article 4 de la loi du 23 février 2005 qui faisait obligation, dans son alinéa 2, aux programmes scolaires de [reconnaître] « en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer notamment en Afrique », a dans des délais exceptionnellement courts accédé à la demande de l'exécutif, il n'en reste pas moins que la liberté de la recherche est menacée : trois propositions de lois ont en effet été déposées par des députés de la majorité pour que soit condamnée toute non-reconnaissance de faits génocidaires, dispositions qui pourraient demain être appliquées aux Vendéens, aux Albigeois, etc.

C'est pourquoi une association « **Liberté pour l'histoire** » a été officiellement constituée, présidée par **René Rémond**, pour défendre au civil comme au pénal les enseignants de l'université mais aussi du secondaire puisque les lois permettent que leurs écrits et leur enseignement soient attaqués devant les tribunaux. Il est désormais possible à chaque professeur d'Histoire et Géographie d'apporter son soutien à l'appel en le contresignant et en adhérant à l'association ; voir le site <http://www.histoiredesmedias.com/petitionlibertehistoire.htm> ou écrire à : [libertepourlhistoire@wanadoo.fr](mailto:libertepourlhistoire@wanadoo.fr) L'APHG, qui héberge le siège social de cette association, est pleinement partie prenante de son action.

février 2006, Micheline Cinquin

**AVEZ-VOUS RENOUELÉ VOTRE ADHÉSION À L'A.P.H.G. ?  
PENSEZ-Y !**

**Nous aimerions avoir un correspondant de l'A.P.H.G. par lycée et par collège. Si vous acceptez cette tâche bien modeste (affichage de certains articles, information sur un problème particulier à transmettre au bureau...), n'hésitez pas à nous envoyer votre adresse e-mail à : [aphg.bourgogne@free.fr](mailto:aphg.bourgogne@free.fr)**